

## DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

### LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;  
Vu la circulaire N°2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;  
Vu la proposition du directeur de département Génie Civil et Constructions Durables du 11/10/2024.

### DECIDE

#### Article 1er

Sont nommés membres du double cursus Ingénieur-Architecte AI2 pour l'année universitaire 2024-2025, les enseignants suivants :

- Jean Marc CHERFILS
- Julien CHOPPIN
- Marina RAMIREZ
- Elie RIVOALEN – *président du jury*

#### Article 2

Le directeur du département Génie Civil et Constructions Durables, Elie RIVOALEN, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

#### Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray  
Le 11/10/2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

## DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

### LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;  
Vu la circulaire N°2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;  
Vu la proposition du directeur de département Génie Civil et Constructions Durables du 11/10/2024.

### DECIDE

#### Article 1er

Sont nommés membres du double cursus Ingénieur-Architecte A13 pour l'année universitaire 2024-2025, les enseignants suivants :

- Alban BOURCIER
- Julien CHOPPIN
- Paola LUCAN
- Aymeric LE BORGNE
- Elie RIVOALEN – *président du jury*

#### Article 2

Le directeur du département Génie Civil et Constructions Durables, Elie RIVOALEN, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

#### Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray  
Le 11/10/2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA



## DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

### LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;  
Vu la circulaire N°2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;  
Vu la proposition du directeur de département Génie Civil et Constructions Durables du 11/10/2024.

### DECIDE

#### Article 1er

Sont nommés membres du double cursus Ingénieur-Architecte A14 pour l'année universitaire 2024-2025, les enseignants suivants :

- Alban BOURCIER
- Julien CHOPPIN
- Aymeric LE BORGNE
- Frédéric SAUNIER
- Elie RIVOALEN – *président du jury*

#### Article 2

Le directeur du département Génie Civil et Constructions Durables, Elie RIVOALEN, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

#### Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 11/10/2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA



## DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

### LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;  
Vu la circulaire N°2000-033 du 1<sup>er</sup> mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;  
Vu la proposition du directeur de département Génie Civil et Constructions Durables du 11/10/2024.

### DECIDE

#### Article 1er

Sont nommés membres du double cursus Ingénieur-Architecte A15 et A16 pour l'année universitaire 2024-2025, les enseignants suivants :

- Alban BOURCIER
- Adrien HENOCQ
- Elie RIVOALEN – *président du jury*

#### Article 2

Le directeur du département Génie Civil et Constructions Durables, Elie RIVOALEN, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

#### Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 11/10/2024

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA